

Conseil permanent de l'UIHJ à Paris

Les 25 et 26 novembre 2004 s'est tenu le conseil permanent de l'UIHJ à Paris (France). Trois nouveaux États nous ont rejoint : Chypre, le Swaziland et le Zimbabwe. Et le lancement du nouveau site Internet a été réussi.

Une intense activité

Après l'ouverture de la réunion par le président Jacques Isnard, ce dernier a mis l'accent sur l'importante activité de l'UIHJ au cours de l'année 2004.

Les 42 missions effectuées hors du siège de Paris, sur les continents européen, africain, américain et asiatique, démontrent l'intense activité de l'UIHJ pendant les douze derniers mois. A cela, il convient d'ajouter la réception de sept délégations étrangères et la tenue de dix réunions de bureaux pléniers ou restreints. Dans son exposé sur l'état de la profession, le président Isnard a rappelé les domaines d'intervention de l'Union internationale : participation accrue des chambres nationales aux séminaires et colloques internationaux, veille permanente sur les intérêts économiques de la profession, regain au niveau de la communication, activités de formation et extension de l'Union internationale.

Une présence constante sur la scène internationale

Toute cette activité est accompagnée par une présence constante de l'UIHJ auprès des organisations européennes et internationales que sont l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Ohada, la Conférence de La Haye de droit international privé et l'ONU.

La présence de l'UIHJ est très intense dans les organisations européennes. Elle l'est également dans les pays africains. C'est ainsi qu'elle favorise la mise en place d'écoles de formation en Algérie et en Tunisie, avec l'aide précieuse de l'Ecole nationale de procédure française.

Une charte professionnelle commune à tous les huissiers de justice a été approuvée par les délégations pour permettre la mise en place de règles communes.

Parmi les projets de l'UIHJ, figure l'élaboration d'un annuaire mondial qui permettra de localiser chaque huissier de justice dans les pays adhérents à l'Union.

Nouveaux adhérents et nouveau site Internet

Ce conseil permanent a aussi vu le lancement du nouveau site Internet (www.uihj.com) qui rassemble déjà de nombreuses informations et permettra d'accroître la communication.

Enfin, les délégations présentes ont accueilli à l'unanimité l'adhésion à l'UIHJ de Chypre, du Zimbabwe et du Swaziland. La Norvège, également présente, a indiqué qu'elle ferait acte de candidature en 2006.

Le président Isnard a clôturé ce conseil permanent en remerciant chacun pour sa part de travail mais a aussi insisté sur l'immensité de la tâche qui reste à accomplir.

*Un président honoré
An honoured president*



*Leo Netten salue l'arrivée de
Chypre à l'UIHJ – Leo Netten
welcomes Cyprus at UIHJ*



*Jacques Isnard & Martin Akker
(Swaziland)*



*Bonny Nhamburo
(Zimbabwe)*



*Jacques Isnard, Leo Netten
et les délégations d'Afrique
australe – Jacques Isnard, Leo
Netten and the delegations
from the Southern part of
Africa*



UIHJ Permanent Council in Paris

On 25 & 26 November 2004 the Permanent Council of UIHJ was held in Paris (France). Three new States have joined us: Cyprus, Swaziland and Zimbabwe, and the new website was successfully launched

An intense activity

After Chairman Jacques Isnard opened the meeting, he stressed the important work of the UIHJ during 2004.

The 42 assignments carried out away from the headquarters in Paris, Europe, Africa, America and Asia, show the intense activity of the UIHJ in the last 12 months. The reception of seven foreign delegations and holding of ten plenary or closed office meetings should also be taken into account.

In his presentation on the state of the profession, Chairman Isnard recalled the areas in which the UIHJ is involved: increased participation by national chambers in international seminars and colloquia, a permanent watch on the economic interests of the profession, increased communication and training and outreach activity by the UIHJ.

A steady presence at an international level

All this activity is combined with a consistent presence of the UIHJ with international and European organisations such as the EU, the Council of Europe, the OHADA, the International Conference at The Hague and the UN.

The presence of the UIHJ is very intense in European organisations and in Africa. Thus we

encourage the establishment of training schools in Algeria and Tunisia, with the important help of the French National Procedural School.

A professional charter, common to all judicial officers and bailiffs, has been approved by the delegations to make it possible to put common rules in place.

Amongst the UIHJ's projects is the creation of a world directory that will make it possible to locate each judicial officer in countries that are members of the UIHJ.

New members and new website

This permanent council also saw the launch of the new www.uihj.com website which already brings together a significant amount of information and makes it possible to increase communication.

Lastly, the delegations present unanimously welcomed the membership in the UIHJ of Cyprus, Zimbabwe and Swaziland. Norway, which was also present, said it would present its candidacy in 2006.

Chairman Isnard close the permanent council by thanking everyone for their share of the work but also stressed the scale of the task which remains to be achieved.

Jacques Isnard lance le nouveau site de l'UIHJ — Jacques Isnard launches the new UIHJ Website



Jos Uitdehaag, Mathieu Chardon & Marc Schmitz, members du Comité de l'UIHJ après le lancement du nouveau site — Members of the Committee of UIHJ, after the launch of the Website



Réunion des présidents Europe

Le 3 mars 2005 s'est tenue à Paris la traditionnelle réunion des présidents Europe, au siège de la Chambre nationale des huissiers de justice de France

Des cartes d'adhésion à l'UIHJ pour les huissiers de justice du monde entier

Dix-sept délégations étaient présentes ou représentées, parmi lesquelles : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Hollande, Hongrie, Lituanie, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède et Slovaquie.

Le président Isnard a présenté l'opération AD 300. Le bureau de l'UIHJ a en effet décidé d'ouvrir l'UIHJ aux huissiers de justice. Ces derniers pourront recevoir une carte d'adhérent et obtenir des avantages comme recevoir gratuitement UIHJ Magazine, obtenir des tarifs réduits pour les manifestations organisées par l'UIHJ et ouvertes aux huissiers de justice. Une liste des adhérents de l'UIHJ sera également publiée sur Internet.

Le président Isnard n'a pas manqué de rappeler qu'il ne faut pas oublier que les membres de l'UIHJ sont toujours les associations, chambres ou ordres d'huissiers de justice et que seuls ces organismes peuvent participer à l'ensemble des travaux et voter.

Modestement, le bureau de l'UIHJ avait fixé à 300 le nombre estimé d'adhérents pour l'opération AD 300 soit une réussite. Aujourd'hui, nous en sommes à plus de 700. C'est dire tout l'intérêt que suscite l'UIHJ dans le monde. Le record d'adhésion vient de la Hongrie : la totalité des 200 huissiers de justice de Hongrie ont en effet décidé de devenir membres personnels de l'UIHJ. « On ne peut pas oublier l'aide de l'UIHJ pendant 10 ans », a en effet déclaré Zoltan Levante, président de la Chambre hongroise, sous un tonnerre d'applaudissements ! Félicitation à nos confrères hongrois qui ont montré ici l'exemple.

Des réformes et des contacts

Hans Eckhard Gallo, président des Gerichtsvollzieher allemands, a rappelé que l'Allemagne faisait beaucoup d'efforts pour la création d'un corps d'huissiers

de justice libéraux dans ce pays. Certains Lander sont d'ailleurs très avancés et veulent établir un plan pour la mise en place de la profession indépendante.

Preketes Efthimios, président de la chambre grecque nous a indiqué qu'une délégation grecque s'est rendue à Chypre le 8 février 2005. Il a été décidé d'entreprendre des réformes pour la mise en place d'un nouveau statut basé sur un modèle grec et français.

Zoltan Levante a indiqué qu'il avait des contacts avec l'Ukraine, à l'occasion d'un colloque qui s'est déroulé en février 2005 en Hongrie, auquel assistait le vice-ministre de la Justice d'Ukraine.

Une application difficile du règlement 1348/2000

Les ateliers de la réunion se sont ensuite succédés sur le rythme soutenu habituel à cette manifestation dense. Le premier atelier traitait des bilans et perspectives du règlement 1348 sur la signification et la transmission des actes. Il était assuré par Leo Netten (Pays-bas), Roland De Meerleer (Belgique), Roger Dujardin (Belgique), Francis Guépin (France), Zoltan Levante (Hongrie) et Preketes Efthimios (Grèce).

En particulier, il a été donné un compte-rendu exhaustif de l'audition qui s'est tenue le 4 février 2005 à la Commission européenne sur l'application du règlement 1348/2000 et des lacunes de ce texte et de son application pour les huissiers de justice praticiens, notamment en matière de délais de retour des actes, notamment pour l'Angleterre et l'Italie. Concernant les nouveaux Etats membres, il est dommage de constater qu'aucun huissier de justice n'intervient dans la transmission ou la signification des actes, dans le cadre du règlement et il est très souhaitable que l'ensemble des huissiers de justice de l'Union européenne deviennent entités d'origine et requises.

Le système de notification par lettre recommandée avec accusé de réception a également été sévèrement mis en cause. Le document de discussion établi en vue de l'audience du 4 février indique péremptoirement, sans la moindre justification, que la notification par la poste remplit toutes les garanties requises pour le défendeur. En fait ceci est contraire à toutes les réalités lorsqu'on sait :

- qu'il est impossible dans 50 % des cas de savoir quel est l'auteur de la signature de l'accusé de réception
- qu'il est impossible dans une grande proportion de cas d'identifier les écritures, les cachets, les indications et
- que les accusés de réception sont zébrés de rayures, parsemés d'inscriptions, etc.

Manifestement, le document de discussion est en contradiction avec tous les rapports, notes, témoignages de praticiens et il ne saurait être sérieusement soutenu que cette modalité de notification puisse un jour s'ériger en règle générale comme moyen uniforme de procédure dans l'Union européenne.

La future injonction de payer européenne

Le deuxième atelier concernait la future injonction de payer européenne et réunissait pour en débattre Hans Eckhard Gallo (Allemagne), Antonio Da Cuneo (Portugal), Lorenzo Christian Ruiz Martinez (Espagne) et Jos Uitdehaag (Pays-bas). En particulier, Hans Eckhard Gallo a présenté le système en vigueur en Allemagne. Il a indiqué que cette procédure est appliquée très souvent et ressemble assez à la proposition de la Commission dans le cadre de l'IPE.

Francis Guépin a indiqué que la Commission souhaite non seulement la possibilité d'étendre l'IPE en droit interne mais également qu'elle se substitue à la législation existante. Un bras de fer oppose le Conseil et la Commission ainsi que la Commission juridique du Parlement. Il a rappelé que le Conseil européen de Tampere a donné un mandat pour l'IPE uniquement dans le cas transfrontalier.

Pour Leo Netten, la vision politique de l'Union européenne n'est pas la même que celle des pays membres. Il estime qu'à terme, l'IPE sera à la fois applicable en droit interne et en droit transnational. « S'il existe la certitude que le défendeur a reçu les pièces, cela ne devrait pas poser de problème. Mais tant que nous n'aurons pas cela, nous nous y opposerons par tous les moyens. La Poste ne fonctionne pas comme il faut. Et plus personne ne parle du rapport Mainstrat » s'est-il insurgé.

Le titre exécutoire européen

Au cours du troisième atelier, Mathieu Chardon (membre du Comité de l'UIHJ), a présenté une analyse critique du règlement 805/2004 portant création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées. "Le texte du règlement est excessivement compliqué, voire obscur", a-t-il remarqué. "Les praticiens risquent de ne pas l'appliquer, faute de pouvoir le comprendre et l'assimiler".

La Lituanie, par l'intermédiaire de Roger Dujardin, a également fait une intervention très remarquée et très complète sur le TEE.

Résolution de l'UIHJ

À l'issue de la réunion, le président Isnard a présenté au vote des délégations le texte de la résolution suivante, laquelle a été adoptée.

Devant la gravité de la situation de la profession au niveau européen, les présidents des chambres ou associations nationales d'huissiers de justice d'Europe ont considéré qu'il était indispensable d'initier une conférence internationale. Cette conférence s'est déroulée le 3 mars 2005 à Paris en présence de 17 représentants de délégations européennes. À l'issue de cette conférence, la recommandation suivante a été adoptée.

Les présidents ici présents donnent mandat au bureau de l'UIHJ de suivre de très près l'évolution des textes au niveau des instances européennes, de dresser les observations qui s'imposent dans la stricte défense des intérêts de la profession et, si les circonstances l'exigent, de les tenir informés, notamment au moyen de réunions exceptionnelles. Paris, le 3 mars 2005.

Meeting of the presidents of Europe

On 3 March 2005 the now traditional meeting of the presidents of Europe was held in Paris, at the French national chamber of judicial officers

UIHJ membership cards for all the judicial officers in the world

Seventeen delegations were present or represented, amongst which Belgium, France, Germany, Greece, Holland, Hungary, Lithuania, Poland, Portugal, Romania, Slovakia and Sweden.

The president Isnard made a presentation of the operation AD 300. The executive board of UIHJ has decided to open UIHJ to the direct membership of judicial officers. From now on, they will be able to get a Membership card and benefit from advantages such as a free subscription to UIHJ Magazine or special rates for UIHJ events opened to judicial officers. A list of members will be published on the UIHJ website (www.uihj.com).

Jacques Isnard also mentioned that the members of UIHJ are still associations, orders or chambers of judicial officers and that only those organisations can participate and vote.

Modestly, the board had set the number of members to 300 for the operation to be a success. Today, there are none less than 700 members and more are joining in. This shows the interest of UIHJ throughout the world. The record of memberships is held by Hungary: the total of the 200 Hungarian judicial officers have decided to become personal members of UIHJ. "We cannot forget ten years of help of UIHJ" stated Zoltan Levante, president of the National chamber of Hungary, under a thunder of applause ! Our warmest congratulations to our Hungarian colleagues who are an example to all.

Reforms and contacts

Hans Eckhard Gallo, president of the German Gerichtsvollzieher reminded that Germany is working hard for the creation of an independent body of judicial officers in his country. Besides, some Länder are well advanced and want to establish a plan for the setting up of such an independent profession. Preketes Efthimios, president of the Greek Chamber, said that a Greek delegation went to Cyprus on 8 February 2005. It was there decided to start working on the reform of the profession to adopt a status based on the Greek and French models. Zoltan Levante told us that contact was made with

Ukraine at a meeting that was held in Hungary in February 2005 and that was attended by the vice-minister of Justice of Ukraine.

The difficult application of the 1348/2000 EC Regulation

The workshops succeeded with the usual fast pace of such a dense event. The first workshop dealt with a report and perspectives of the EC Regulation 1348/2000 on the transmission and service of documents. It was presented by Leo Netten (the Netherlands), Roland De Meerleer (Belgium), Roger Dujardin (Belgium), Francis Guépin (France), Zoltan Levante (Hungary) and Preketes Efthimios (Greece).

A full report was thus given of the public hearing that took place at the European Commission on 4 February 2005 on the application of the EC Regulation 1348/2000 and the gaps in the text relating to its application for the practising judicial officers, notably on delays relating to the return of documents with countries like England or Greece. Concerning the new EU Member States, it is a pity that judicial officer in these countries are at present excluded from its application whereas all judicial officers in EU countries should be transmitting and receiving agencies.

The mechanism of service of documents through registered letters was — as always - strongly criticized. The discussion paper that was prepared by the Commission stated, without any justification, that the postal notification gives enough evidence that the document is received by the addressee. The reality is rather different when you know:

- that it is impossible in 50% of the cases to know exactly who signed the acknowledgement of receipt
- that it is impossible, in a vast majority of cases, to identify the writing, the stamps, the indications, and
- that the acknowledgement of receipt are filled with stripes, inscriptions, etc.

Obviously, this discussion paper is in contradiction with all the reports, notes and evidences from practitioners and it cannot be seriously supported that one day the service by post could be the general rule as a uniform procedure throughout the EU.

The future order for payment procedure

The second workshop concerned the future order for payment procedure and was presented by Hans Eckhard Gallo (Germany), Antonio Da Cuneo (Portugal), Lorenzo Chritian Ruiz Martinez (Spain), and Jos Uitdehaag (the Netherlands, member of the Committee of UIHJ). In particular, Hans Eckhard Gallo made a presentation of the current system in Germany which is comparable to the one that was proposed by the European Commission.

Francis Guépin said that the Commission wishes not only for the possibility to extend the order for payment procedure in the internal Law but also for it to replace the existing internal Law. An arm-wrestling match opposes the Council and the Commission as well as the legal Commission of the European Parliament. He reminded that the European Council in Tempera only gave a mandate for trans-border cases.

For Leo Netten, the political vision of EU is different from the one of its Member States. He estimates that, at terms, the order for payment procedure will be at the same time applicable in the internal Law and in the trans-border Law. "If we know for certain that the defendant as been reached by the documents, there should be no problem. But as long as we do not have that security, we will oppose to it with all our strength. The postal service is not reliable. And no one mentions the Mainstrat report anymore" he justly claimed.

The European enforceable title

During the third workshop, Mathieu Chardon (France, member of the Committee of UIHJ), made a critical analysis of the EC Regulation 805/2004 creating a European Enforcement Order for uncontested claims. "The text of this regulation is excessively complex, and even obscure", he mentioned. "Practitioners might not use it if it cannot be understood and assimilated".

Lithuania, through Roger Dujardin, made a full and remarkable intervention on the subject.

UIHJ resolution

At the term of the meeting, the president Isnard presented to the vote of the delegations the following resolution, which was adopted.

In the light of the current situation relating to the profession on an European level, the presidents of the national chambers or associations of enforcement agents in Europe have decided that it was



necessary to initiate an international conference. This conference took place in Paris on 3 March 2005 in the presence of 17 representatives of European delegations. At the term of this conference, the following resolution was adopted.

The presidents hereby present give mandate to the board of UIHJ to closely follow the evolution of the legislation on a European level, to make the relevant observations in the strict defence of the interests of the profession and, whenever necessary, to keep them informed, notably by ways of extraordinary meetings. Paris, 3rd March 2005.



Karin Miklautsch, ministre de la Justice d'Autriche, avec Jacques Isnard et Eduard Beischall

Karin Miklautsch, minister of Justice of Austria, with Jacques Isnard and Eduard Beischall



Des nouvelles d'Autriche...

Un important colloque international organisé par l'UIHJ s'est tenu à Vienne le 7 octobre 2004, sur le thème de « l'exécution forcée en Europe : nouveaux objectifs, nouvelles voies ».

Promouvoir un système harmonisé de l'huissier de justice en Europe

La profession d'huissier de justice est au cœur de la construction européenne de l'espace de liberté, de sécurité et de justice.

Chaque nouvel instrument judiciaire, qu'il s'agisse de règlements ou de directives élaborés par l'UE vise l'activité des huissiers.

Notre profession s'est rapidement transformée, de sorte qu'elle évolue dans un espace qui privilégie un statut largement ouvert vers le libéralisme.

Cette situation a conduit l'UIHJ à promouvoir un régime harmonisé de l'huissier qui favorise l'existence d'un véritable huissier européen.

Or, en Autriche, le Gerichtsvollzieher ne répond pas à ces critères et l'Europe de la profession ne peut se concevoir avec un corps d'huissiers de justice entretenant des différences fondamentales dans des domaines tels que les conditions d'accès à la profession, la formation, les prérogatives, l'activité, etc.

Un colloque sous le patronage du ministère de la Justice autrichien

C'est la raison pour laquelle, à l'initiative de l'UIHJ et en coopération avec l'Association des huissiers de justice autrichiens, Eduard Beischall, ancien président de l'Association des huissiers de justice d'Allemagne, a été désigné pour mener une mission d'information visant à convier nos collègues autrichiens à s'engager plus ardemment dans la voie de l'harmonisation de leurs statuts avec leurs collègues européens. Des contacts ont été établis avec le ministre de la Justice qui a accordé son patronage à la réalisation d'un colloque international à Vienne. Ce colloque dont l'organisation sur place revient à notre ami Marc Schmitz, membre du comité de l'UIHJ, s'est déroulé le 7 octobre 2004 en présence des représentants de 17 délégations venant de toute l'Europe et du Dr. Franz Mohr, directeur des professions au ministère de la Justice.

Le thème traité ; « l'exécution forcée en Europe : nouveaux objectifs, nouvelles voies », s'est décliné en trois ateliers avec un rapport de synthèse (voir programme ci-après).

En marge du colloque, Jacques Isnard et Eduard Beischall ont été reçu par Karin Miklautsch, ministre de la Justice qui a renouvelé tout son soutien à l'action de l'UIHJ, indiquant être très attentive à l'évolution du statut de l'huissier de justice autrichien.

Vers un huissier de justice libéral en Autriche ?

Mme Miklautsch a clairement précisé qu'elle n'était pas hostile à une évolution de ce statut vers la profession libérale, si besoin était, mais qu'il convenait, au préalable, de connaître les souhaits de nos collègues autrichiens.

Dans le prolongement du colloque international l'UIHJ a organisé avec l'OGVB (association des huissiers de justice autrichiens) un sondage auprès de 300 huissiers autrichiens (environ)

La question était la suivante : Compte tenu de l'évolution de la profession dans une Europe considérablement élargie et ouverte au statut libéral, les huissiers autrichiens sont-ils favorables à l'adoption du statut libéral ?

Cette question était complétée de deux précisions : d'abord que le ministre de la Justice était acquis à cette réforme, sous réserve de l'accord des huissiers, ensuite qu'une grande réunion de tous les huissiers aurait lieu à Salzbourg courant 2005.

Le nombre de réponses collectées s'est établi à 68. Ont voté OUI : 40. Ont voté NON : 28

Ce chiffre est significatif de la position des huissiers autrichiens même si la consultation n'a intéressé que 68 collègues sur 300.

L'UIHJ a décidé de poursuivre son action et organise le 11 novembre 2005 à Salzbourg une séance d'information sur la situation de l'huissier de justice en Europe, en coopération avec le ministère de la Justice.

Après coup, et selon les circonstances, il s'agira de relayer cette première vague d'actions par des démarches plus techniques et sûrement plus politiques.